

Fonds séduction Tourisme

La MRC de Témiscamingue, en partenariat avec la Société de développement du Témiscamingue, a mis sur pied le FONDS SÉDUCTION EN TOURISME.

But STIMULER LE DÉMARRAGE DE NOUVELLES ENTREPRISES ET SERVICES TOURISTIQUES AU TÉMISCAMINGUE

Les projets soutenus doivent posséder un caractère structurant et contribuer à consolider l'offre touristique au Témiscamingue en visant ces objectifs:

- » Favoriser le développement d'une nouvelle offre touristique originale et complémentaire aux entreprises, services et produits déjà offerts;
- » Stimuler l'économie du Témiscamingue par :
 - La création d'emplois;
 - de nouvelles entreprises;
 - de nouveaux services;
 - l'augmentation de la clientèle touristique.

Entreprises admissibles

- » Des entreprises existantes légalement constituées qui ne sont pas déjà actives dans le domaine touristique et qui aimeraient développer une nouvelle offre de services en tourisme;
- » Nouvelles entreprises légalement constituées :
 - Entreprise à propriétaire unique;
 - Société en nom collectif;
 - Compagnie;
 - Entreprise d'économie sociale;
 - Coopérative légalement constituée.

Secteur d'intervention

Prioritaire : Tourisme aventure-nature, Plein air,
Services (guide, location, hébergement)
Culturel.

Exclusion : Restauration

Type de financement

- » Prêt à terme garanti ¹
- » Prêt à terme non garanti

1- Dans le cas des garanties, il s'agit d'hypothèques mobilières ou immobilières, elles peuvent être de second rang s'il existe une valeur résiduelle sur les biens meubles ou immeubles.

Modalités

- » Le montant minimal de l'intervention financière est de 5 000 \$;
- » Le montant maximal de l'intervention financière est de 20 000 \$;
- » Apport de source privée obligatoire de 15 % à 25 %;
- » La durée maximale de l'intervention financière est de 5 ans;
- » Aucun intérêt sur toute la durée du prêt.

Dépenses admissibles

- » Dépenses en capital (terrain, bâtiment, équipement, machinerie, etc.);
- » Acquisition de technologies, logiciels ou progiciels;
- » Fonds de roulement pour les opérations de l'entreprise pour la première année d'exploitation dans le cadre d'un démarrage ou d'un nouveau service.

Conditions de recevabilité

- » L'entreprise doit posséder son siège social sur le territoire touristique de la MRC de Témiscamingue;
- » La clientèle cible de l'entreprise doit être significativement touristique;
- » Un plan d'affaires complet qui démontre une viabilité financière;
- » Le projet doit être conforme aux lois et règlements en vigueur au Québec.

Frais d'ouverture

- » 1 % du montant du prêt ou, minimum 100 \$

Critères d'évaluation

1. Rentabilité : les revenus prévus en fonction du marché permettent de faire face aux dépenses et génèrent des surplus;
2. Équipe dirigeante : connaissances, expériences, formations, réseaux;
3. Capacité de remboursement : les fonds générés par l'entreprise doivent démontrer qu'elle est capable de faire l'ensemble des remboursements de capital sur ses emprunts;
4. Taux d'endettement : idéalement inférieur à 80 %;
5. Valeur des garanties et des cautionnements;
6. Création et maintien d'emploi.

Pour plus de détails, communiquez avec la

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TÉMISCAMINGUE

7-A des Oblats Nord

Ville-Marie, Québec J9V 1H9

Téléphone: 819 629-3355

info@lasdt.com

www.lasdt.com